

Procès-verbal

Le lundi 13 avril 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Christophe BLOT.

Secrétaire de la séance : Aurélie DELGRANGE

Le Conseil Municipal valide le procès-verbal de la séance du 20 Mars 2026

Présents : Christophe BLOT, Frédéric FLEURY, Vincent BOUCHERY, Pascal COLAS, Aurélie DELGRANGE, Maryvonne HUAT, Pierre LANDRIEUX, Frédéric MARTEAU, Claudine HUAT, Françoise JAMA, James RAMDANI, Yann TREMBLAIS, Anne-Marie NOIREL, Chantal BUAN, Julie CHARLEMAGNE

Représentés : /

Absents et excusés : /

Ordre du jour :

Délibération :

- Vote du taux des taxes locales 2026
- Désignation des représentants au syndicat des eaux de Fismes
- Désignation du représentant au syndicat mixte AGEDI

Divers :

- Désignation des différents membres des commissions
- Désignation du correspondant défense
- Désignation du correspondant sécurité routière

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Vote du taux des taxes locales 2026 (N° DE_013_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B, textes relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE :

de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2026

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35.99 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 20.90 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 24.55 %

de charger le maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

Délibération : adoptée

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DES EAUX DE FISMES (N° DE_014_2026)

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29, L.5211-7,
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les délégués chargés de représenter la Commune au sein de l'assemblée délibérante du Syndicat des Eaux de Fismes,
- Considérant que les statuts du Syndicat des Eaux de Fismes prévoient deux représentants par commune de moins de 2000 habitants,

Le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection de deux membres.

Le Conseil Municipal après avoir voté, DESIGNNE :

- Délégué titulaire : **Christophe BLOT**
- Délégué suppléant : **Frédéric FLEURY**

Délibération : adoptée

Désignation du délégué au syndicat intercommunal A G E D I (N° DE_015_2026)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Montigny-sur-Vesle au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **Mme Jama Françoise, 2ème Adjointe.**
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **M. Blot Christophe, Maire.**
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Délibération : adoptée

Divers :

- Désignation des différents membres des commissions (voir tableau joint au procès-verbal).
- Désignation du correspondant défense : le conseil municipal désigne M. Yann Tremblais.
- Désignation du correspondant sécurité routière : M. Pascal Colas

Questions diverses :

- Le Comité des fêtes de Montigny demande au conseil plusieurs autorisations pour les prochains évènements organisés au sein de la commune :

Utilisation de l'étang communal pour la journée pêche le 17 Mai de 8 h à 17h, demande d'ouverture de débit de boisson pour le vide grenier du 7 Juin, l'utilisation de la salle communale pour la fête du village du 20 Juin, et l'utilisation de l'église pour l'organisation d'un concert de flûtes traversières dans l'église du village.

Le conseil municipal valide l'ensemble de ces demandes.

- M. le maire lit un courrier de M. Fournier Jean-Jacques qui demande la modification du Plan Local d'Urbanisme afin que les parcelles 1568 et 107 (actuellement en zone naturelle) se situant à côté du cimetière des Venteaux deviennent des parcelles constructibles.

Le Conseil refuse à l'unanimité la modification du PLU actuel.

- M. le Maire lit ensuite un courrier de M. Didier Huat souhaitant acheter le sentier rurale N°48 dit de Ventelay attenant à son terrain, parcelle 238 située en face du hangar communal. Le Conseil refuse sa demande par 6 voix contre, 3 voix pour, 5 abstentions, 1 personne ne prenant pas part au vote (Mme Huat Maryvonne).

Le Conseil conclu qu'avant toute autorisation permettant ou facilitant la construction de nouvelles maisons sur des terrains non desservis par des réseaux d'eau potable, qu'il préfère attendre des travaux du syndicat des eaux de Fismes ou du Grand Reims permettant d'améliorer en débit le réseau actuel.

- M. le Maire lit un mail d'un habitant du chemin de la Vicomté demandant la pose de poteaux le long de son terrain car les voitures ont tendance à passer au ras de sa clôture, ce qui est fortement dangereux.

Le Conseil est favorable à cette demande et va étudier la pose de quelques poteaux à cet endroit.

- Une étude de vitesse a été faite par le Grand Reims dans la Rue Marcel Créton. D'autres études seront faites prochainement dans d'autres rues. Tout ceci afin de procéder à la mise en place d'un plan de sécurisation routière dans toute la commune.

- Le Maire informe le Conseil que l'élection des membres de la commission des impôts se fera au prochain conseil municipal ainsi que le renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

- Le Maire informe le conseil qu'il convient de vendre le dernier terrain disponible au lotissement la Terrière. Le Conseil donne son accord pour la réalisation du bornage.

- M. Miclo habitant les Venteaux demande si les jours de tontes peuvent être modifiés afin pouvoir le faire le dimanche matin. Le conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande car les jours interdits de tonte (dimanche et jours fériés) sont faits pour la tranquillité de la population et ne seront pas modifiés.

Le Maire rappelle à cette occasion qu'il est interdit l'utilisation de tout objet bruyant tel que karcher, tondeuse, souffleur, perceuse, etc... ces mêmes jours.

- De nombreux habitants souhaitent connaître la date de réouverture de la salle communale. Des travaux de rafraîchissement ont été effectués. Le conseil acte la date de réouverture au 1^{er} Juin 2026.

La Séance se clôture à 22h32

Christophe BLOT
Président de séance

Aurélie DELGRANGE
Secrétaire de séance